



## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 20 juillet 2021, du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique TABACO,*

de la société **GRITCHÉ**  
enregistré sous le n° 2021-2619

*Considérant que le produit de référence ROYALTAC (AMM n°2120058) a fait l'objet d'un retrait de son autorisation de mise sur le marché le 18 juin 2021 en raison d'un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, lié à l'utilisation du produit,*

*Considérant que les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	TABACO
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle
<b>Titulaire</b>	GRITCHÉ 491 Rue Simone Veil MARCILLAC La Cafourche 33860 VAL-DE-LIVENNE France
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	679 g/L - 1-décanol
<b>Produit autorisé en France</b>	Nom commercial ROYALTAC N° AMM 2120058
<b>Numéro d'intrant</b>	2130050
<b>Numéro de permis</b>	2130014
<b>Fonction</b>	Substance de croissance
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de décision
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	18 mois à compter de la date de décision

A Maisons-Alfort, le 27/12/2021

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)